

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°9 : après présentation, le conseil d'administration valide la décision budgétaire modificative n°9. Par ailleurs, pour information la DBM n°8 est présentée aux membres du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 23/11/2018 11:31:40

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Après échanges, le Conseil d'administration valide la proposition de délégation.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:31

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Collège Germinal : après échanges, le Conseil d'Administration autorise la signature de la convention relative au prêt de guitares au Collège Germinal de Biache St-Vaast.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:34

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MADRID , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage Madrid : après échanges, le Conseil d'administration valide la programmation et les modalités de financement du voyage à Madrid (ESPAGNE).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:37

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/10/2018
Réuni le : 22/11/2018
Sous la présidence de : Maxime Haja
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage Londres : après échanges, le Conseil d'administration valide la programmation et les modalités de financement du voyage à Londres (Angleterre).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:39

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BERLIN , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage Berlin : après échanges, le Conseil d'administration valide la programmation et les modalités de financement du voyage à Berlin (Allemagne).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:42

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Comédie de Béthune : après échanges, le Conseil d'Administration autorise la signature de la convention relative à l'atelier artistique mis en place dans l'établissement en partenariat avec la Comédie de Béthune.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:45

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres CUI-PEC(Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétence)

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes :2 Quotité de travail :20H/semaine Mission confiée :TOS

Rémunération :Smic horaire Origine du financement :Département du Nord

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:48

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Annule et remplace l'acte N°14 du 27/09/2018, relatif à l'ouverture et aux tarifs du restaurant scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:50

0593231S
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER
5 RUE DU COLLEGE
59480 LA BASSEE
Tel : 0320290168

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/10/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Maxime Haja

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention utilisation locaux scolaires : après échanges, le CA a autorisé la signature de la convention quadripartite (collège, Conseil départemental du Nord, mairie de La Bassée, le Comité d'animation et des fêtes des aînés) relative à l'occupation des locaux à deux reprises durant l'année par le CAFA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Haja

Prénom : Maxime

Signé le: 29/11/2018 18:10:53